



Avis concernant l'implantation du projet **OPTILAB**

Dans les établissements de santé et de services sociaux du Québec

Déposé au Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec

Le 6 juin 2018

Par l'Association des conseils multidisciplinaires du Québec (ACMQ)

Rédaction

Marc-André Chatigny

Psychoéducateur, président CM du CIUSSS Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

Carole Ducharme

Thérapeute en réadaptation physique, présidente du CM du CISSS de Laval, responsable du comité OPTILAB et vice-présidente de l'ACMQ

Révision

Marie-Claude Gagné

Ergothérapeute et présidente du CM du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue, présidente de l'ACMQ

Marianne Talbot

Physiothérapeute au CHU de Québec, administratrice à l'ACMQ

Mise en page

Patricia Décarie

Nutritionniste, Responsable des communications du CECM du CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal et administratrice à l'ACMQ

Table des matières

Préambule.....	4
Objet.....	6
Considérations	8
Avis	9
Recommandations.....	10
Conclusion.....	12
Annexe 1	13
Annexe 2	16
Annexe 3	18

Préambule

L'Association des conseils multidisciplinaires du Québec (ci-après « ACMQ ») est une organisation qui regroupe 31 conseils multidisciplinaires des établissements de santé et de services sociaux du Québec (Annexe 1). Dans le contexte où la mission de l'ACMQ est de soutenir, représenter et positionner les CM du Québec en tant qu'acteurs incontournables du réseau de la santé et des services sociaux, il est apparu primordial que l'ACMQ se penche sur le projet d'envergure que représente l'implantation d'OPTILAB sur le territoire québécois.

Parmi ses responsabilités, l'ACMQ supporte et facilite les activités des comités exécutifs des conseils multidisciplinaires (ci-après « CECM ») en se positionnant sur toute question, à caractère provincial, concernant la qualité, l'organisation et la distribution appropriées des soins et services dispensés à la population. L'association fournit le soutien nécessaire aux CECM et à ses membres afin que ces derniers puissent remplir les fonctions et rencontrer les responsabilités et obligations qui leur sont dévolues par la Loi¹ (Annexe 2) :

*Sous réserve de ce qui est prévu aux articles 214 et 220, un Conseil multidisciplinaire (ci-après « CM ») est responsable envers le conseil d'administration², entre autres, de faire des recommandations sur la **distribution appropriée des soins et services dispensés par leurs membres, eu égard aux conditions locales d'exercice requises pour assurer des services de qualité dans tous les programmes dispensés par l'établissement.***

*Conformément aux règlements de l'établissement, un CM est responsable envers le directeur général de donner son avis **sur l'organisation scientifique et technique de l'établissement**³.*

*De plus, les responsabilités régionales des CM⁴ sont, entre autres, de **donner son avis sur l'organisation, la distribution et l'intégration des services sur le territoire** et sur la planification de la main-d'œuvre.*

L'association doit aussi répondre avec diligence et précision aux différentes demandes émanant des CECM membres tout en favorisant la concertation entre les CECM des différentes régions du Québec et en établissant des liens nécessaires avec le MSSS. Les présidents des CM du Québec ont été nombreux à manifester les préoccupations de leurs membres face à l'implantation du projet OPTILAB dans les différentes régions. C'est dans ce contexte que l'ACMQ a mis en place le comité de travail provincial OPTILAB (Figure 1). Le but du comité est de favoriser la concertation et la consultation entre les CM membres de toutes les régions du Québec en assumant un leadership mobilisateur et de favoriser une approche de consultation et de concertation avec le ministère de la Santé et des Services sociaux.

L'ACMQ a procédé, en février 2017, à un envoi massif auprès de ses 31 CM membres afin de solliciter leur participation au comité de travail provincial OPTILAB. Les présidents de CM ont été mandatés pour identifier des technologistes médicaux des laboratoires serveurs, mais aussi des laboratoires associés afin de s'assurer d'une meilleure représentativité possible au sein du

¹ Loi sur les services de santé et les services sociaux, RLRQ, c. S-4.2, art. 230 (ci-après « LSSSS »).

² LSSSS, art. 227, par. 2.

³ LSSSS, art. 228.

⁴ LMRSSS, art. 87 ; LSSSS, art. 370.7. À noter que pour les régions de Montréal, Capitale-Nationale, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Montérégie, les établissements dont le CM assume les nouvelles responsabilités régionales issues de l'art. 87 de la LMRSSS sont respectivement le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, le CIUSSS de la Capitale-Nationale, le CISSS de la Gaspésie et le CISSS de la Montérégie-Centre.

comité de travail provincial OPTILAB. Les personnes identifiées devaient démontrer de l'intérêt pour le projet OPTILAB et avoir une bonne connaissance du terrain. Le comité ainsi formé est composé de 15 personnes (membres OPTILAB et présidents de CM).

Figure 1
Les membres du comité de travail provincial OPTILAB représentent les 11 grappes

Chabot, Guylaine	Assistante-chef en microbiologie	CIUSSS de l'Estrie-CHUS
Chatigny, Marc-André	Président CMuR de Montréal et président du CM	CIUSSS Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal
Drouin, Stéphanie	Chargée clinique de sécurité transfusionnelle	CHU de Québec- Université Laval
Ducharme, Carole	Vice-présidente de l'ACMQ, présidente CM et responsable du comité de travail OPTILAB	CISSS de Laval
Émond, Stéphanie	Présidente CM	CHUM
Fafard, Alain	Coordonnateur technique en pathologie	CISSS Chaudière-Appalaches
Girard Savard, Valérie	Technologiste médicale	IUCPQ
Lazure, Maxime	Technologiste médical	CISSS Montérégie Ouest
Mayrand, Sophie	Technologiste médicale	CIUSSS Mauricie et Centre du Québec
Noël, Lyne	Présidente CM	Centre universitaire de santé McGill (CUSM)
Pellerin, Michèle	Assistante-chef en biochimie	CISSS Outaouais
Rosignol, Carole-Ann	Responsable ADBD	CISSS Côte Nord
Ruel, Julie	Assistante-chef Laboratoire et présidente du CM	CISSS Bas St-Laurent
Vézina, Kate	Technologiste médicale	CISSS Bas St-Laurent
Villeneuve, Claudie	Technologiste médicale	CISSS Abitibi-Témiscamingue

Le comité appuie son avis et les recommandations qui en découlent sur une consultation menée par sondage (Annexe 3), entre le 7 juillet et le 7 septembre 2017, auprès des membres OPTILAB des laboratoires associés et des laboratoires serveur des différentes grappes OPTILAB ainsi qu'auprès des exécutifs de CM. Il y a 10 grappes OPTILAB sur 11 ont répondu au sondage pour un taux de participation de 90,6%.

Objet

Le transfert administratif, le 1er avril 2017, des membres du CM des directions OPTILAB, ci-après nommés « membres OPTILAB », vers le CISSS, le CIUSSS ou le CHU de leur laboratoire serveur a suscité de nombreuses préoccupations auprès de nos membres OPTILAB. Ces préoccupations sont légitimes. Certaines concernent la présence d'un environnement propice permettant d'exercer sa pratique avec rigueur et efficacité, et d'autres la qualité, l'accessibilité des services et des résultats, le transport des échantillons ou le développement de la pratique professionnelle.

FACTEURS DE RISQUES IDENTIFIÉS PAR LE COMITÉ

1) Communication et promotion du projet

- a. Le système d'informatisation de laboratoires (SIL) permettant la traçabilité, la gestion et la consignation des informations n'est pas déployé partout. Ceci augmente la double saisie et représente un risque d'erreur plus grand, une augmentation des délais de sortie des résultats, un délai de traitement des échantillons et retarde certaines décisions médicales.
- b. La communication entre les laboratoires serveurs et les laboratoires associés est complexe et manque de fluidité.
- c. La gestion documentaire des protocoles, des politiques et des procédures départementales n'est pas adaptée aux spécificités des laboratoires.
- d. Les consignes en lien avec la déclaration d'incident/accident en cas de perte d'un échantillon ne sont pas claires quant à l'imputabilité tant à l'intérieur de l'établissement ou entre les partenaires du réseau de la santé et les partenaires contractuels (ex. compagnies de transport).
- e. Il y a eu peu de sollicitation de l'expertise terrain des membres lors des travaux d'implantation du projet OPTILAB.
- f. Plusieurs membres OPTILAB ne font plus partie du CM de leur région administrative. La communication avec les membres et le travail interdisciplinaire dans ces établissements sont plus difficiles à maintenir dans ces conditions.
- g. La communication provenant des directions OPTILAB présente des lacunes au niveau de l'homogénéité, de la transparence et de la fréquence.
- h. Nous soulignons également un enjeu au niveau des ententes contractuelles concernant les projets de recherche ayant été mis en place avant OPTILAB, qui ne sont pas connus du laboratoire serveur responsable de l'analyse à effectuer. Pourtant, ces pertes de données mettent en péril l'aboutissement des travaux de recherche et leur validité.

2) Transport des échantillons

- a. Les transporteurs n'ont pas ou peu d'informations spécifiques sur ce qu'ils transportent telles que l'importance de respecter les délais de transport (ex : les tubes congelés dans de la glace sèche sont bons pour une période de 24h-48h) et le contrôle de la température des échantillons. Ces conditions spécifiques sont essentielles pour garantir l'intégrité de l'échantillon et son délai de conservation.
- b. Il n'y a aucun système fiable pour assurer la traçabilité des échantillons.
- c. Certaines livraisons arrivent simultanément et le personnel ne peut traiter ce lot d'échantillons dans les temps requis.
- d. Les techniciens et professionnels sont tenus de détruire les échantillons qui ne répondent pas aux critères de conservation quant aux modalités ou aux délais de transport. La destruction de ces échantillons a un impact direct sur la qualité des soins à prodiguer et sur le délai d'application du traitement conséquent.

3) Planification de la main-d'œuvre des membres OPTILAB

- a. Le recrutement, la rétention de personnel et la formation pour le maintien des compétences sont des éléments préoccupants pour les laboratoires associés et pour les laboratoires serveurs (surcharge). Les membres OPTILAB font allusion :
 - i. à la perte de compétence;
 - ii. à la perte d'expertise;
 - iii. au manque de formation.
- b. En raison de l'incertitude que ce projet occasionne, plusieurs régions éprouvent des difficultés avec le recrutement et la rétention de personnel qualifié.

Considérations

Considérant que :

- le projet OPTILAB concerne la réorganisation des laboratoires de biologie médicale, lesquels ont été intégrés pour former des regroupements par région à l'échelle provinciale;
- le projet OPTILAB est appliqué à l'ensemble du territoire québécois;
- le transfert administratif des membres OPTILAB est effectif depuis le 1er avril 2017 et que l'implantation du projet continue de se concrétiser graduellement et de façon très variable d'une région à l'autre;
- plus d'une cinquantaine de répondants techniciens et professionnels dans les directions OPTILAB des établissements de santé de la province ont complété un sondage afin de qualifier le déploiement d'OPTILAB;

Ces professionnels sont issus entre autres des départements : banque de sang, anatomopathologie, cytologie, centre de prélèvement, laboratoire regroupé (hématologie, biochimie, sérologie, immunologie, envois), microbiologie, dépistage néonatal, génétique médicale. Ils font tous partie du conseil multidisciplinaire de leurs établissements.

- les facteurs de risques identifiés concernent 1) la communication et la promotion du projet, 2) le transport des échantillons et 3) la planification de la main-d'œuvre.

L'ACMQ juge qu'afin d'assurer la qualité des services de laboratoires médicaux, il faut valider la faisabilité de rendre ces services de façon efficiente dans les conditions prescrites et valider les moyens pour ce faire. C'est donc dans cette optique que le comité OPTILAB provincial de l'ACMQ donne son avis et émet ses recommandations.

Avis

Ainsi, l'ACMQ considère que le *Projet OPTILAB* est une initiative qui permettra de s'assurer de la pertinence des analyses de laboratoires et de centraliser les activités à haut volume dans les laboratoires serveur, ce que nous considérons en soi une bonne gestion des ressources matérielles et financières.

Toutefois, l'ACMQ est d'avis que de nombreuses considérations doivent être abordées dans l'immédiat afin d'assurer que la qualité des services de laboratoires médicaux soit préservée, notamment les enjeux de communication, de traçabilité, de transport et de préservation des échantillons, de maintien et développement des compétences des membres Optilab et de planification de main d'œuvre.

Également, nous croyons qu'il est impératif que les dirigeants de cette réorganisation impliquent les membres OPTILAB terrain dans le processus. Pour qu'un projet de cette ampleur fonctionne, il est primordial que les intervenants sur le terrain adhèrent à ce changement et y trouvent leur compte.

C'est dans cette optique que l'ACMQ émet les recommandations suivantes. Nous sommes confiants que celles-ci pourront contribuer au succès de cette grande réorganisation.

Recommandations

Concernant **la communication et la promotion du projet** OPTILAB, le comité recommande :

- d'implanter un SIL unique fonctionnel, élément essentiel au bon fonctionnement du projet;
- de favoriser le partage des protocoles et des connaissances par l'implantation d'un logiciel de gestion documentaire par grappe, entre autres par la modalité du comité de pairs;
- d'élaborer des consignes claires quant à l'imputabilité lors des déclarations d'incident/accident;
- d'établir un réseau d'agents de liaison au sein d'OPTILAB pour permettre une communication bidirectionnelle, dynamique, transparente, décloisonnée et régulière;
- d'interpeler le CM et les membres OPTILAB afin qu'ils soient contributifs aux comités et travaux en lien avec l'implantation du projet OPTILAB;
- que le CM soit mis à contribution pour identifier des indicateurs permettant de valider la faisabilité de rendre des services des laboratoires de qualité dans les conditions prescrites et valider les moyens, protocoles et conditions pour rendre ce service selon les critères de qualité identifiés;
- d'établir un comité permanent regroupant le CM, le CII et le CMDP pour s'impliquer dans l'implantation d'une stratégie de communication et de collaboration interprofessionnelle entre les différents acteurs concernés tant au sein de l'établissement qu'inter établissement, afin d'établir un langage commun, fluide, efficace et efficient. Ce comité pourra contribuer à valider les protocoles, à identifier des pistes de solutions et à valider les indices de qualité du service. Ce comité permanent interconseil pourrait rendre compte, dans les rapports annuels respectifs, de ses travaux aux conseils d'administration des établissements;
- d'établir des liens entre les directions universitaires et de la recherche des établissements impliqués dans chaque grappe OPTILAB ainsi qu'avec leur laboratoire serveur.

Concernant **le transport des échantillons**, le comité recommande :

- d'inclure une formation obligatoire sur les protocoles de conservation des échantillons dans les contrats avec les transporteurs;
- de s'assurer que les transporteurs ont les permis nécessaires au transport de matières dangereuses;
- d'identifier les moyens d'assurer la qualité, l'intégrité et la traçabilité de l'échantillon tout au long du trajet et à son arrivée à destination;

- de fournir les ressources humaines, matérielles et technologiques nécessaires dans les postes de réception des laboratoires pour que les échantillons soient traités dans un délai optimal et ainsi éviter les rejets;
- le cas échéant, de mettre en place des moyens de s'assurer que l'entreposage des échantillons au laboratoire serveur respecte les normes de conservation des échantillons.

Concernant **la planification de la main-d'œuvre**, le comité recommande:

- de prendre les moyens nécessaires pour :
 - promouvoir les professions des membres OPTILAB;
 - reconnaître l'expertise et leur compétence;
 - supporter leur formation;
 - solliciter l'expertise des membres OPTILAB dans les processus d'implantation du projet OPTILAB et l'élaboration des différents protocoles dans le but de favoriser leur adhésion au projet.

Ces moyens proposés assureront l'adhésion des membres OPTILAB au projet de réorganisation de même le développement et la rétention d'un personnel qualifié et mobilisé.

Conclusion

En résumé, l'ACMQ considère que le *Projet OPTILAB* est une initiative qui permettra de s'assurer de la pertinence des analyses de laboratoires et de centraliser les activités à haut volume dans les laboratoires serveur, ce qui est en soi une bonne gestion des ressources matérielles et financières. Cependant, il est impératif que le ministère et les CISSS/CIUSSS et CHU se préoccupent de la communication qui entoure ce projet au niveau des laboratoires associés et serveurs, mais aussi auprès des partenaires externes, notamment les transporteurs. De plus, un système d'informatisation de laboratoires (SIL), un système de traçabilité des échantillons, un système de transport qui maintient les échantillons dans les conditions requises ainsi qu'une bonne planification de la main-d'œuvre sont des éléments essentiels à la réussite du projet.

L'ACMQ s'inquiète que les membres des CM des directions OPTILAB perdent leur intérêt pour la profession par manque de reconnaissance de leur expertise ou par l'accroissement des tâches liées à l'emballage et au transport des échantillons au détriment de leurs compétences professionnelles.

Enfin, pour qu'un projet de cette ampleur fonctionne, il est primordial que les intervenants sur le terrain adhèrent à ce changement et y trouvent leur compte. La confusion et l'incertitude qui subsistent encore en ce début d'année 2018 doivent être adressées. Le travail n'a été fait qu'en partie pour solutionner les problématiques liées à ce transfert de professionnels, à la communication, au système d'information ainsi qu'au système de transport et de traçabilité des échantillons. Nous sommes confiants que les recommandations ci-dessus contribueront au succès de cette réorganisation.

L'ACMQ désire remercier la généreuse contribution des membres du comité provincial OPTILAB qui ont su s'élever au-dessus de la mêlée pour échanger avec respect et rigueur sur les enjeux provinciaux du projet OPTILAB.

Annexe 1

PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION DES CONSEILS MULTIDISCIPLINAIRES DU QUÉBEC

Historique

L'Association des conseils multidisciplinaires du Québec fut créée en 1996 en vue de faciliter l'échange d'informations et la collaboration entre les conseils multidisciplinaires des établissements de santé et de services sociaux du Québec. Parmi les représentations réalisées par l'ACMQ, on compte celles sur le projet de loi n° 83 (Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives)⁵, en 2005, où les présidentes et présidents de CM se sont mobilisés afin que le CA de chaque établissement compte un membre désigné par et parmi le conseil multidisciplinaire et afin que soit créée une commission multidisciplinaire régionale au sein de chaque palier régional. De plus, en 2014, à la suite du dépôt du projet de loi n° 10, l'ACMQ a mené une vaste consultation auprès des conseils multidisciplinaires en place et a produit le mémoire « Avis et recommandations afin d'assurer aux Conseils multidisciplinaires (CM) des établissements les ressources nécessaires à l'exécution de leurs mandats »⁶.

Mission

La mission de l'ACMQ est de rassembler les CM pour susciter le partage des connaissances, expertises et outils leur permettant de remplir leurs mandats reliés à la qualité des services offerts à la population dans le réseau. Elle fournit le soutien nécessaire à leur développement afin qu'ils puissent remplir leurs obligations dévolues par la Loi sur les services de santé et les services sociaux. Enfin, l'Association représente les CM auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux et auprès de toute autre instance d'intérêt.

L'ACMQ offre diverses activités de formation aux CM, met à jour annuellement un guide complet de fonctionnement d'un CM et fournit un service de soutien et d'assistance aux questionnements des CM. L'ACMQ réalise également des consultations élargies auprès des CM concernant des enjeux reliés à la qualité des services offerts à la population dans un cadre de promotion de la collaboration interprofessionnelle.

L'Association favorise donc la qualité des services, la collaboration professionnelle, l'efficacité dans la réalisation des travaux des CM et la promotion et la reconnaissance des innovations en matière de qualité et d'organisation des services de santé et des services sociaux dispensés à la population par les professionnels et les techniciens du réseau.

⁵ *Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2005, c. 32.

⁶ ASSOCIATION DES CONSEILS MULTIDISCIPLINAIRES DU QUÉBEC (2014), *Avis et recommandations afin d'assurer aux Conseils multidisciplinaires (CM) des établissements les ressources nécessaires à l'exécution de leurs mandats* », *Mémoire sur le projet de loi n° 10*, déposé à la Commission de la santé et des services sociaux le 4 novembre 2014.

Portrait des membres

L'ACMQ compte près de 64 000 membres professionnels et techniciens du réseau répartis dans 31 établissements de santé et de services sociaux, incluant les CISSS, les CIUSSS et les établissements non fusionnés, et œuvrant dans les domaines de la santé physique, des services psychosociaux et de la réadaptation.

On compte parmi les membres des différents CM plus de 45 titres professionnels différents, tels que travailleurs sociaux, physiothérapeutes, techniciens en radiologie, psychologues, ergothérapeutes, inhalothérapeutes, nutritionnistes, éducateurs spécialisés, criminologues, techniciens en électrophysiologie médicale, neuropsychologues et organisateurs communautaires.

À propos des conseils multidisciplinaires

En vertu de la LSSSS, un CM doit être mis sur pied dans chaque établissement de santé et de services sociaux et est composé des professionnels et techniciens détenant un diplôme d'étude collégial ou universitaire et qui exercent pour l'établissement des fonctions caractéristiques du secteur d'activités couvert par ce diplôme et reliées directement aux services de santé, aux services sociaux, à la recherche ou à l'enseignement⁷.

Le CM est responsable envers le CA de l'établissement de constituer des « comités de pairs » nécessaires à l'appréciation et à l'amélioration de la qualité de la pratique professionnelle de ses membres⁸. Il est également responsable de faire des recommandations au CA sur la distribution appropriée des services dispensés par ses membres pour assurer des services de qualité⁹. Le CM est de plus responsable envers le président-directeur général de son établissement de donner son avis sur l'organisation des services et les moyens à prendre pour évaluer et maintenir la compétence de ses membres¹⁰.

⁷ LSSSS, art. 226.

⁸ LSSSS, art. 227, par. 1.

⁹ LSSSS, art. 227, par. 2

¹⁰ LSSSS, art. 228.

TABLEAU DES CM MEMBRES DE L'ACMQ (31)

Centre hospitalier universitaire Ste-Justine	CIUSSS de la Capitale-Nationale
Centre universitaire de santé McGill (CUSM)	CIUSSS de la Mauricie et Centre-du-Québec
CHU de Québec - Université Laval	CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal
CHUM	CIUSSS de l'Estrie-CHUS
CISSS de Chaudière-Appalaches	CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal
CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue	CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal
CISSS de la Côte-Nord	CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal
CISSS de la Gaspésie	CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal
CISSS de Lanaudière	CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean
CISSS de Laval	CRSSS de la Baie James
CISSS de la Montérégie-Centre	Hôpital Marie-Clarac
CISSS de la Montérégie-Ouest	Institut de cardiologie de Montréal
CISSS de l'Outaouais	Institut Philippe-Pinel de Montréal
CISSS des Laurentides	IUCPQ
CISSS des Îles	Villa Médica Inc.
CISSS du Bas-Saint-Laurent	

Annexe 2

Extraits de la *LSSSS* concernant le conseil multidisciplinaire

§ 9. — Le conseil multidisciplinaire

226. Un conseil multidisciplinaire est institué pour chaque établissement public qui exploite un ou plusieurs centres où travaillent au moins cinq personnes qui ont les qualités nécessaires pour faire partie de ce conseil.

Ce conseil est composé de toutes les personnes qui sont titulaires d'un diplôme de niveau collégial ou universitaire et qui exercent pour l'établissement des fonctions caractéristiques du secteur d'activités couvert par ce diplôme et reliées directement aux services de santé, aux services sociaux, à la recherche ou à l'enseignement ainsi que des personnes qui exercent pour l'établissement des activités d'infirmières ou infirmiers auxiliaires.

Toutefois, un médecin, un dentiste, un pharmacien ou une sage-femme ne fait pas partie du conseil multidisciplinaire.

De même, une infirmière, un infirmier ou une personne qui exerce des activités d'infirmières ou infirmiers auxiliaires ne fait pas partie du conseil multidisciplinaire lorsqu'un conseil des infirmières et infirmiers est institué pour l'établissement.

Le conseil d'administration formé en application de l'article 125 ou 128 doit toutefois prévoir qu'un seul conseil multidisciplinaire est institué pour l'ensemble des établissements qu'il administre. Ce conseil est composé de l'ensemble des personnes visées au présent article qui exercent leurs fonctions dans tout centre exploité par chacun des établissements.

227. Sous réserve de ce qui est prévu aux articles 214 et 220, le conseil multidisciplinaire est responsable envers le conseil d'administration :

1° de constituer, chaque fois qu'il est requis, les comités de pairs nécessaires à l'appréciation et à l'amélioration de la qualité de la pratique professionnelle de l'ensemble de leurs membres dans tout centre exploité par l'établissement ;

2° de faire des recommandations sur la distribution appropriée des soins et services dispensés par leurs membres, eu égard aux conditions locales d'exercice requises pour assurer des services de qualité dans tout centre exploité par l'établissement ;

3° d'assumer toute autre fonction que lui confie le conseil d'administration.

Le conseil multidisciplinaire doit faire un rapport annuel au conseil d'administration concernant l'exécution de ses fonctions et des avis qui en résultent.

228. Conformément aux règlements de l'établissement, le conseil multidisciplinaire est, pour chaque centre exploité par l'établissement, responsable envers le directeur général de donner son avis sur les questions suivantes :

1° l'organisation scientifique et technique du centre ;

2° les moyens à prendre pour évaluer et maintenir la compétence de ses membres ;

3° toute autre question que le directeur général porte à son attention.

229. Le conseil multidisciplinaire peut adopter des règlements concernant sa régie interne, la création de comités et leur fonctionnement ainsi que la poursuite de ses fins. Ces règlements entrent en vigueur après avoir été approuvés par le conseil d'administration.

230. Les responsabilités du conseil multidisciplinaire sont exercées par un comité exécutif formé d'au moins trois personnes titulaires de titres d'emploi différents et, le cas échéant, membres d'ordres professionnels différents, élues par et parmi les membres du conseil, du directeur général et de la personne qu'il désigne à cette fin.

370.7. [Le conseil multidisciplinaire] est responsable envers le conseil d'administration de [l'établissement] :

1° de donner son avis sur l'organisation, la distribution et l'intégration des services sur le territoire et sur la planification de la main-d'œuvre ;

2° de donner son avis sur certaines questions relatives à l'accessibilité et à la coordination des services dans la région ;

3° de donner son avis sur les approches novatrices de services et leurs incidences sur la santé et le bien-être de la population ;

4° d'exécuter tout autre mandat que lui confie le conseil d'administration de l'agence et de lui faire rapport périodiquement.

Annexe 3

Consultation



Le 7 juillet 2017

Objet : Étude qualitative concernant les besoins de nos membres en lien avec l'implantation du projet OPTILAB

À tous les CECM membres de l'ACMQ et les technologistes médicaux,

Suite aux travaux réalisés par le Comité OPTILAB, l'ACMQ vous soumet le présent questionnaire. Veuillez lire attentivement les indications et veuillez compléter les questions au meilleur des informations que vous détenez. De plus, les exemples sont toujours appréciés pour étayer vos réponses. Aussi, nous comprenons que vous avez un temps limité et ce faisant, nous ajustons nos attentes en conséquence. Enfin, ayez toujours en tête les mandats d'un CECM lorsque vous répondez aux questions, afin de ne pas orienter vos réponses vers des problématiques ne faisant pas partie de nos mandats.

Nous invitons les technologistes médicaux des différents secteurs à se réunir en équipe pour compléter le sondage aux meilleures de leurs connaissances jusqu'à la section CECM. Vos commentaires et vos exemples permettront de dresser un portrait clair de ce qui se vit dans les différentes régions.

Merci énormément pour votre collaboration !

Marie-Claude Gagné
Présidente de l'Association des Conseils multidisciplinaires du Québec

Courriel : acmq@ssss.gouv.qc.ca

Site internet : <http://www.a-cm-q.com>

@AssociationdesconseilsmultidisciplinairesduQuebec

@ACMQc

COMITÉ SUR LE PROJET OPTILAB

SONDAGE AUPRÈS DES MEMBRES

Indications

Le présent sondage a pour but de **documenter** les préoccupations, les bons coups et les difficultés ou avantages anticipés ou vécus par nos membres dans le cadre du projet OPTILAB. Nous souhaitons avoir une idée de ce qui se vit actuellement dans votre établissement par les gens concernés. Il s'agit donc de recueillir l'avis des membres concernés dans les laboratoires serveur/associés et les centres de prélèvement. **(Minimalement, une réponse par laboratoire et par centre de prélèvement pour votre grappe)**

Ces informations s'avèrent précieuses puisqu'il est essentiel de documenter la question pour donner de la crédibilité à un éventuel avis d'envergure provinciale et pour permettre de colliger l'information pertinente concernant l'implication des CM dans les différentes régions. Nous établirons la pertinence d'un avis provincial au cours des prochains mois.

Les objectifs spécifiques du sondage sont de connaître :

- l'état d'avancement de l'implantation d'OPTILAB dans les différentes régions;
- les préoccupations en lien avec l'implantation;
- les défis de communication des CM avec leurs membres OPTILAB et les bons coups de certains CM;
- les besoins des membres;
- les attentes des membres envers leur CM.

Nous vous demandons de nous remettre le sondage **au plus tard le 8 septembre 2017** afin que nous puissions poursuivre les étapes subséquentes rapidement.

SVP le faire parvenir à **Erreur ! Référence de lien hypertexte non valide.** par **lotus** ou par **télécopieur au 514-593-3362** (inscrire **Sondage Optilab** sur la page de présentation).

Questionnaire

- 1) Titre d'emploi? (Si vous êtes un membre de CECM, l'indiquer dans la première case)**

Cliquez ici pour taper du texte.

Service : (microbiologie, oncologie, hématologie, etc)

Cliquez ici pour taper du texte.

Quart de travail :

Cliquez ici pour taper du texte.

Membres du groupe consultés : (Nom, titre d'emploi)

Cliquez ici pour taper du texte.

- 2) Nom de votre établissement/région/laboratoire serveur ou associé :**

Cliquez ici pour taper du texte.

- 3) Quelle est la distance entre votre laboratoire et le laboratoire serveur?**

Cliquez ici pour taper du texte.

- 4) Est-ce que la démarche OPTILAB est amorcée dans votre établissement? Si oui, à quels niveaux?**

Cliquez ici pour taper du texte.

- 5) Pour les laboratoires associés, avez-vous commencé à ressentir l'impact sur le recrutement et la rétention du personnel?**

Cliquez ici pour taper du texte.

- 6) Est-ce que des situations mettant en péril la qualité et les services aux usagers ont été répertoriées en lien avec l'implantation d'OPTILAB? Si oui, en avez-vous entendu parler ou vous l'avez vécu?**

Cliquez ici pour taper du texte.

7) Est-ce que vous avez été informés par la direction de l'avancement du projet OPTILAB dans votre région? Avez-vous été consultés ?

Cliquez ici pour taper du texte.

Quelles sont les informations que vous aimeriez recevoir de vos gestionnaires pour vous sentir interpellé/consulté/impliqué dans la démarche d'implantation d'OPTILAB?

Cliquez ici pour taper du texte.

Dernière mise à jour OPTILAB : (inscrire la date)

Cliquez ici pour taper du texte.

Est-ce que l'information était complète et récente?

Cliquez ici pour taper du texte.

8) Est-ce que des technologistes des centres associés/serveur sont impliqués dans des comités d'implantation du projet Optilab? Si oui, de quelle façon ?

Cliquez ici pour taper du texte.

9) Dans quel état d'esprit sont les professionnels visés par le projet OPTILAB ?

Cliquez ici pour taper du texte.

10) Anticipez-vous des impacts sur la reconnaissance de la profession ?

Cliquez ici pour taper du texte.

11) Anticipez-vous un isolement vécu par les professionnels OPTILAB des laboratoires associés? Si oui, quelles mesures pourraient contribuer à diminuer l'isolement vécu ou anticipé ?

Cliquez ici pour taper du texte.

12) Quelles sont vos attentes envers votre CM?

Cliquez ici pour taper du texte.

Section pour les CECM

13) Votre CECM a-t-il été informé / consulté à propos du projet OPTILAB dans votre établissement ? Si oui, par qui ? (CA, PDG, membre de la direction, DSM, etc.)

Cliquez ici pour taper du texte.

14) Est-ce que votre CM a déjà fait ou fera une action concernant le projet OPTILAB? Si oui, développer.

Cliquez ici pour taper du texte.

15) Quelles sont les modalités d'accueil des professionnels OPTILAB mises en place par votre CM ?

Cliquez ici pour taper du texte.

16) Est-ce que votre CM est impliqué dans les comités d'implantation du projet OPTILAB?

Cliquez ici pour taper du texte.

Merci de votre participation.